

NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE
A/C.5/34/94
11 décembre 1979
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-quatrième session
CINQUIEME COMMISSION
Points 98 et 75 de l'ordre du jour

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1980-1981

PROJET DE CONVENTION SUR L'ELIMINATION DE LA DISCRIMINATION A L'EGARD
DES FEMMES

Incidences administratives et financières du rapport du Groupe de travail
plénier du projet de convention sur l'élimination de la discrimination à
l'égard des femmes (A/C.3/34/14)

Etat présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153
du règlement intérieur de l'Assemblée générale

1. A sa 73ème séance, le 7 décembre 1979, la Troisième Commission a adopté le projet de résolution A/C.3/34/L.75. Selon le paragraphe 1 de ce projet de résolution, l'Assemblée générale adopterait et ouvrirait à la signature, à la ratification et à l'adhésion la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes 1/. La Troisième Commission avait déjà, à sa 72ème séance, le 6 décembre, adopté le projet de convention et les amendements qui lui avaient été apportés. En particulier, la Troisième Commission a adopté la proposition du Bangladesh ainsi que les propositions suédoises au titre de la cinquième partie du projet de convention sous sa forme révisée et modifiée. La Troisième Commission était saisie d'un état des incidences administratives et financières publié sous la cote A/C.3/34/L.78.

2. Les dispositions prévues dans la cinquième partie de la Convention en vue de la convocation d'un "organe" chargé d'étudier les progrès réalisés dans l'application de la Convention, si elles étaient adoptées par l'Assemblée générale, auraient des incidences administratives et financières. Toutefois, étant donné que la Convention n'entrerait en vigueur que le trentième jour suivant la date du dépôt auprès du Secrétaire général du vingtième instrument de ratification ou d'adhésion, il n'est pas possible à ce stade de prévoir la date à laquelle serait créé l'organe susmentionné qui examinerait les progrès réalisés dans l'application de la

1/ Le projet de convention figure à l'annexe 1 du document A/C.3/34/14.

Convention. Aucun crédit ne serait donc demandé à la présente session de l'Assemblée générale; au cas où le projet de convention serait adopté et où la Convention entrerait en vigueur au cours de l'exercice biennal 1980-1981, les dépenses que cela entraînerait seraient portées à l'attention de l'Assemblée générale dans le rapport sur l'exécution du budget.

3. En vertu de la cinquième partie, aux fins d'examiner les progrès réalisés dans l'application de la Convention, il serait constitué un comité composé, au moment de l'entrée en vigueur de la Convention, de 18, et après sa ratification ou l'adhésion du trente-cinquième Etat partie, de 23 experts siégeant à titre personnel. Le Comité se réunirait normalement pendant une période de deux semaines au plus chaque année et rendrait compte de ses travaux à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social. L'élection des 18 premiers membres aurait lieu six mois après la date d'entrée en vigueur de la Convention, au cours d'une réunion des Etats parties convoquée par le Secrétaire général au Siège, et l'élection des cinq autres membres se ferait à la suite de la trente-cinquième ratification ou adhésion au cours d'une réunion des Etats parties convoquée par le Secrétaire général au Siège.

4. Le coût des services de conférence pour la première réunion des Etats parties a été calculé en partant de l'hypothèse que la réunion durerait un jour et qu'il serait établi 40 pages de documentation avant la réunion, cinq pages pendant et cinq pages après en anglais, chinois, espagnol, français et russe et que l'interprétation serait assurée en anglais, chinois, espagnol, français et russe. Le montant des crédits nécessaires pour assurer le service de la réunion a été évalué à 59 200 dollars, sur la base du coût intégral. Le coût des services de conférence pour la deuxième réunion des Etats parties, calculé en partant de l'hypothèse que la réunion durerait un jour et qu'il serait établi 30 pages de documentation avant, cinq pages pendant en anglais, chinois, espagnol, français et russe et cinq pages après en anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe et que l'interprétation serait assurée en anglais, chinois, espagnol, français et russe, est évalué à 60 500 dollars.

5. Le coût des services de conférence pour chaque session du Comité, calculé en partant de l'hypothèse que les sessions dureraient deux semaines et qu'il serait établi 250 pages de documentation avant et 75 pages pendant en anglais, chinois, espagnol, français et russe ainsi que 50 pages de documentation après en anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe, et que l'interprétation serait assurée en anglais, chinois, espagnol, français et russe, est évalué à 227 300 dollars par session, soit 454 600 dollars pour l'exercice biennal.

6. Les frais de voyage et le coût de l'indemnité de subsistance des membres du Comité sont évalués à 47 000 dollars pour 18 membres et à 60 000 dollars pour 23 membres, pour chaque session, soit 120 000 dollars pour l'exercice biennal.

7. La proposition du Bangladesh, qui a été adoptée par la Troisième Commission, prévoit que les membres du Comité recevraient, avec l'approbation de l'Assemblée générale, des émoluments prélevés sur les ressources de l'Organisation des Nations Unies dans les conditions fixées par l'Assemblée générale. Si des dispositions analogues à celles régissant le versement d'honoraires aux membres du Comité des droits de l'homme étaient adoptées, le Président du Comité toucherait 2 500 dollars et chaque membre 1 000 dollars. Au cas où cette proposition serait retenue, il faudrait prévoir un crédit supplémentaire de 49 000 dollars au budget ordinaire de l'Organisation pour l'exercice biennal.

/...

8. En résumé, les dépenses qu'entraînerait l'adoption de la Convention, seraient constituées par le coût initial des deux séances nécessaires pour élire les membres du Comité et par les dépenses à engager ultérieurement au titre des services de conférence, des frais de voyage et des honoraires à verser aux membres du Comité :

- a) Les dépenses initiales seraient d'un montant de 119 700 dollars;
- b) Les dépenses ultérieures, pour chaque exercice biennal, s'établiraient comme suit :

	<u>Dollars</u>
i) Services de conférence	454 600
ii) Frais de voyage et indemnité de subsistance des membres	120 000
iii) Honoraires	<u>49 000</u>
Total par exercice biennal	<u>623 600</u>

Ainsi qu'il est indiqué plus haut au paragraphe 2, aucun crédit n'est demandé actuellement pour couvrir ces dépenses; on attend pour ce faire d'avoir déterminé les montants nécessaires compte tenu des progrès accomplis dans la ratification de la Convention.

ANNEXE

Première réunion des Etats parties à la Convention sur l'élimination
de la discrimination à l'égard des femmes

	<u>Nombre de fonctionnaires</u>	<u>Nombre de jours</u>	<u>Taux journalier Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Total</u>
<u>Interprétation ACEFR</u>					
Traitements	16	3	211	10 128	
Frais de voyage	16			17 200	27 328
<u>Documentation à établir</u>					
Avant la session :					
40 pages ACEFR					
Traitements					
Traducteurs	4	12	163	7 824	
Réviseurs	4	5	174	3 480	
Dactylographes					
- personnel non local	4	12	48	2 304	
- personnel local	1	4	30	120	13 728
Pendant la session :					
5 pages ACEFR					
Traitements					
Traducteurs	4	1	163	652	
Réviseurs	4	1	174	696	
Dactylographes					
- personnel non local	4	1	48	192	
- personnel local	1	1	30	30	1 570
Après la session :					
5 pages ACEFR					
Traitements					
Traducteurs	4	1	163	652	
Réviseurs	4	1	174	696	
Dactylographes					
- personnel non local	4	1	48	192	
- personnel local	1	1	30	30	1 570
<u>Reproduction/distribution</u>					1 600
<u>Autres fonctionnaires des services de conférence</u>					60
<u>Coût des services généraux</u>					400
<u>Frais de voyage du personnel non local</u>					12 900
Total					<u>59 156</u>

/...

Deuxième réunion des Etats parties à la Convention sur l'élimination
de la discrimination à l'égard des femmes

	<u>Nombre de fonctionnaires</u>	<u>Nombre de jours</u>	<u>Taux journalier Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Total</u>
<u>Interprétation ACEFR</u>					
Traitements	16	3	211	10 128	
Frais de voyage	16			17 200	27 328
<u>Documentation à établir</u>					
Avant la session :					
30 pages ACEFR					
Traitements					
Traducteurs	4	10	163	6 520	
Réviseurs	4	4	174	2 784	
Dactylographes					
- personnel non local	4	10	48	1 920	
- personnel local	1	3	30	90	11 314
Pendant la session :					
5 pages ACEFR					
Traitements					
Traducteurs	4	1	163	652	
Réviseurs	4	1	174	696	
Dactylographes					
- personnel non local	4	1	48	192	
- personnel local	1	1	30	30	1 570
Après la session :					
5 pages AArCEFR					
Traitements					
Traducteurs	5	1	163	815	
Réviseurs	5	1	174	870	
Dactylographes					
- personnel non local	5	1	48	240	
- personnel local	1	1	30	30	1 955
<u>Reproduction/distribution</u>					1 700
<u>Autres fonctionnaires des services de conférence</u>					60
<u>Coût des services généraux</u>					400
<u>Frais de voyage du personnel non local</u>					16 125
Total					<u>60 452</u>

/...

Comité chargé d'examiner les progrès réalisés dans l'application de
 de la Convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard
 des femmes

	<u>Nombre de fonctionnaires</u>	<u>Nombre de jours</u>	<u>Taux journalier Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Total</u>
<u>Interprétation ACEFR</u>					
Traitements	16	14	211	47 264	
Frais de voyage	16			17 200	64 464
<u>Documentation à établir</u>					
Avant la session :					
250 pages ACEFR					
Traitements					
Traducteurs	8	35	163	45 640	
Réviseurs	4	23	174	16 008	
Dactylographes					
- personnel non local	8	35	48	13 440	
- personnel local	1	25	30	750	75 838
Pendant la session :					
75 pages ACEFR					
Traitements					
Traducteurs	8	12	163	15 648	
Réviseurs	4	9	174	6 264	
Dactylographes					
- personnel non local	8	12	48	4 608	
- personnel local	1	10	30	300	26 820
Après la session :					
50 pages AArCEFR					
Traitements					
Traducteurs	10	5	163	8 150	
Réviseurs	5	4	174	3 480	
Dactylographes					
- personnel non local	10	5	48	2 400	
- personnel local	1	5	30	150	14 180
<u>Reproduction/distribution</u>					13 905
<u>Autres fonctionnaires des services de conférence</u>					600
<u>Coût des services généraux</u>					4 000
<u>Frais de voyage du personnel non local</u>					27 500
Total					<u><u>227 307</u></u>